

## BREF COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 18/12/2018

Président de séance : Mr Philippe EUGENE (IEN Adjoint à l'IA-DAASEN) – (secrétariat : 0262 48 14 84)  
Assisté par Pierre-Olivier SEMPERE Secrétaire général adjoint Directeur des ressources humaines (0262 48 14 01)

DPEP (Division des personnels de l'enseignement primaire): Mme Maryvonne CLEMENT (Chef de la DPEP) - (secrét. : 02 62 48 14 85) ; Mme Valérie DECOUTY (Chef Adjoint de la DPEP) – (0262 48 14 85) ; Mme Géraldine LEROY (Chef de service – affectation, mouvement, Remplacement et instances) – (0262 48 12 30); Mme Agnès MARCHETTI (Chef de service – Gestion individuelle administrative et financière des personnels titulaires et stagiaires) - (0262 48 10 46)

D'un commun accord, les syndicats siégeant en CAPD ont décidé après lecture de leur déclaration liminaire respective de quitter la boycotter.

Les raisons de cette décision sont multiples, mais le motif principal est l'absence de dialogue social qui existe dans l'académie. Cette dénonciation se retrouve d'ailleurs dans la majorité des déclarations liminaires.

### Les déclarations liminaires en bref

Le **SE-UNSA** dénonce entre autres dans sa déclaration :

- des élections professionnelles dont la préparation a été bâclée par le ministère (plusieurs problèmes techniques relevés et dysfonctionnement dans le protocole mise en place) ce qui fait que nombre de professeurs des écoles n'ont pu voter
- un dialogue social quasi inexistant (aucune réponse de l'IA à leurs demandes écrites ; les PV de CAPD non remis ; aucun groupe nouveau groupe de travail sur le remplacement ; de même concernant la direction d'école)
- la suppression surprenante de la majoration et de l'indexation de l'indemnité des Congés de formation professionnelle

Le SE-UNSA fait le vœu que le dialogue social devienne une réalité dès l'année 2019

La **CFTC** dénonce entre autres :

- une très mauvaise gestion du rectorat lors de la crise « des gilets jaunes » en ce qui concerne les ouvertures et les fermetures des écoles et établissements du second degré.

Cette gestion calamiteuse a mis des élèves et des enseignants dans des situations périlleuses.

Cela caractérise le manque de respect et de considération qu'a notre hiérarchie pour son personnel (des communiqués rectoraux déshumanisés)

- un manque certain de dialogue social

La CFTC s'inquiète aussi de savoir comment seront gérées les absences des enseignants sur leur lieu de travail pendant cette crise.

Le **SNUIPP** dénonce :

- l'impossibilité pour les commissaires paritaires (les représentants syndicaux qui siègent dans les commissions académiques) de remplir leurs missions du fait que les documents de travail sont souvent transmis au la veille pour le lendemain
- le fait que les demandes de reclassements de PE nouvellement titularisés soient traitées tardivement
- ainsi que les problèmes liés à l'application du PPCR (le SNUIPP est contre que l'avis de l'IEN soit prépondérant dans l'appréciation finale de l'IA-DAASEN ; il aussi contre l'existence de la classe exceptionnelle qui est les prémices de la future paye au mérite)
- le non-traitement de la problématique des directions d'école (surcharge de travail, manque de moyen...)
- la politique d'austérité du gouvernement qui induit une perte de sens du travail chez les enseignants

**FO** dénonce :

- l'absence de dialogue social au sein de notre académie ; une absence de dialogue que pointe aussi de façon générale les acteurs de la crise sociale actuelle dans notre pays
- les violences perpétrées contre les lycéens
- le non-respect de l'administration envers les représentants du personnel
- l'utilisation du vote électronique dans les élections professionnelles
- la perte de sens de leur travail par nombre de personnel qui de fait se retrouve en burn-out
- l'inutilité des évaluations CP/CE1 ainsi que du calendrier retenu par le ministère pour les faire effectuer

**SAIPER UDAS** (voir ci-après)

## **Pour information :**

- MODIFICATION EN COURS DES INDEMNITÉS DU CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP): Mr SEMPERE Secrétaire général adjoint qui était présent à la CAPD de ce matin, nous a informés que le Secrétaire général du rectorat ne pouvait pas nous recevoir au sujet des indemnités du CFP. Et comme le recteur a reçu une injonction de la DRFIP pour effectuer ces changements, il n'a aucune marge de manœuvre.

Et toujours d'après Mr SEMPERE, la DRFIP souhaite même demander des remboursements de la majoration et l'indexation perçues par les personnels qui en ont bénéficié en 2017 !!!

Mais devant notre insistance, il a accepté quand même de nous recevoir demain à 9 h 30 au rectorat.

- LES SAISINES DE LA CAPD : il n'était donc pas prévu par l'administration de traiter les diverses demandes de saisines lors de cette CAPD (saisine dans le cadre du PPRC soit pour la hors classe, pour la classe exceptionnelle ou les appréciations finales de l'IA après un rendez-vous de carrière, saisine pour les refus de temps partiel, saisine concernant la modification du calcul des indemnités pour le CFP) et aucune information à ce sujet ne nous a été donnée quant un éventuellement traitement ultérieur de ces demandes

- INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES : parmi les documents que nous a remis l'administration, ce matin figurait les noms des candidats et les appréciations des commissions d'entretien. Nous avons informé nos adhérents concernés de leur appréciation par mail ce jour. Attention, la liste des candidats retenus sur cette liste d'aptitude sera validée ultérieurement par le recteur

- CAMPAGNE DE PROMOTIONS 2018 : normalement chaque enseignant ayant bénéficié d'un avancement à l'échelon supérieur par ancienneté ont déjà reçu une notification du rectorat sur leur boîte webmail vers la mi-novembre. Celles et ceux qui bénéficieront d'un avancement anticipé suite à leur rendez-vous carrière de l'année dernière seront avertis ultérieurement (certainement après la tenue d'une nouvelle CAPD)

## **Déclaration liminaire du SAIPER UDAS pour la CAPD 18 décembre 2018 :**

Les faits de violence perdurent dans l'Académie envers les personnels de la part de parents d'élèves qui commettent des intrusions au sein des écoles pour agresser les enseignants verbalement, proférant des insultes à caractère racial, profitant du lieu scolaire loin d'être sanctuarisé pour s'approcher de leur proie, agressent physiquement les enseignants sans que notre institution n'apporte les réponses que nous sommes en droit d'attendre.

Loin des promesses ministérielles, les demandes de protection fonctionnelle sont rejetées sous prétexte qu'il s'agit de faits d'ordre personnels, l'on invite les parents à discuter sans même avoir recueilli la parole des enseignants, l'on transfère l'élève dans une autre classe pour là encore, satisfaire les parents car notre institution a peur des parents avant même de songer à défendre ses personnels.

Notre académie pratique véritablement le #pasdevagues à l'égard des parents.

C'est pourquoi la confiance des enseignants dans leur institution est sans cesse remise en question et le sentiment d'impunité ressenti par les parents est vécu comme un affront indélébile par tous les enseignants qui ont à le subir.

Cette confiance si chère à notre ministre ne peut se construire sans que soit restaurée la défense quotidienne et active sur le terrain, avec les inspecteurs de circonscription, dont on attend une défense sans failles des personnels qui sont sous leur responsabilité morale.

Les enseignants qui subissent des avanies au mieux dans l'indifférence générale et qui parfois se voient reprocher les faits dont ils sont victimes.

Nous attendons du concret pour que soit restaurée véritablement cette confiance entre les personnels et leur institution et pour l'heure nous en sommes loin.